

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

DECISION DU

26/11/2019

N° E19000226 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

CODE : 2

Vu enregistrée le 22/11/2019, la lettre par laquelle Madame la Préfète demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative *à une demande d'autorisation unique de créer, et d'exploiter un parc éolien de 6 aérogénérateurs, d'un poste de livraison, ainsi qu'un mât de mesure permanent présentée par la société "Engie Green Grazas" développée par "Engie Green France" sur le territoire de la commune de VILLEDAGNE ;*

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 15 octobre 2018 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Gérard BISCAN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, La S.AS « Engie Green Grazas » en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Madame le Préfète de l'Aude, à Monsieur le Maire de VILLEDAGNE, à Monsieur Le Président de la S.A.S. « Engie Green Grazas » et à Monsieur Gérard BISCAN.

Fait à Montpellier, le 26/11/2019

Le Magistrat-délégué,



Louis-Noël LAFAY